



Contact direct possible entre ancien et nouveau locataire

Par **Sandy2710**, le **06/01/2013** à **09:49**

Bonjour. Venant de quitter ma location, j'attends mon dépôt de garantie. Le propriétaire me demande les 4 derniers jours de loyer de mon préavis après remise des clés alors que d'après le voisinage, le logement à été reloué dès le lendemain de notre remise des clés et ESL de sortie. Puis-je contacter directement le nouveau locataire pour confirmer leur date de début de bail ou cela pourrait-il m'être reproché. Merci de votre aide

Par **cocotte1003**, le **06/01/2013** à **11:14**

Bonjour vous pouvez tout à fait contacter le nouveau locataire pour connaître la date d'effet de son bail qui peut être différente de celle de la signature du bail et de sa date d'entrée dans les lieux, cordialement